

# Avenir de la langue française

Journal de l'association *Avenir de la langue française* (créée en 1992)

n° 30 - février 2007

## Éditorial

Par Jean GRIESMAR, vice-président

### *On demande des gardiens*

Nous avons appris, voici quelques semaines, que la France avait été condamnée à une amende (38 millions d'euros sans les astreintes) par la Cour de justice européenne, pour n'avoir pas transposé à temps dans sa législation une « directive » concernant les O.G.M.

Sans méconnaître l'intérêt de cette question, nous voudrions appeler l'attention sur la procédure qui vient d'aboutir à infliger cette dépense à la France... c'est-à-dire au contribuable français. Les pouvoirs publics et la presse ne nous ont pas fourni les éléments permettant de juger des torts exacts de nos gouvernements successifs dans cette affaire, mais nous pouvons observer que la position juridique rigide adoptée par Bruxelles s'inscrit dans un contexte que nous avons maintes fois dénoncé ici, savoir le non-respect par la Commission des règles concernant la correspondance avec les États, qui doit être rédigée dans la langue de ces États. Dans ces conditions, deux questions doivent être posées :

1° L'Administration française a-t-elle vérifié que les correspondances qui lui avaient été adressées par Bruxelles à ce sujet étaient bien conformes à la réglementation en vigueur (dont la Commission se réclame justement), c'est-à-dire rédigées en français ? Dans le cas contraire, que fait le Gouvernement pour contester cette procédure ?

2° D'une façon plus générale, nous avons déjà plusieurs fois dénoncé ici même le mépris de l'Administration bruxelloise concernant la réglementation en cette matière. Ces juristes si pointilleux pour condamner la France sur une question de procédure ne le sont pas du tout lorsqu'il s'agit de leur propre pratique puisqu'ils se permettent, contrairement aux règles de l'U.E., d'écrire à nos autorités dans une autre langue que le français... toujours la même ! Face à ce scandale, un sénateur tenta en 2004 d'instaurer l'obligation de l'usage du français dans les lieux publics et l'application des dispositions en vigueur. Il ne fut pas suivi, le président de son propre parti ayant jugé une telle disposition « inapplicable dans les cadres actuels ». Ce qui signifie en clair que l'américanisation de l'Europe l'emporte sur les lois françaises. Il sera intéressant de voir si ce point de vue sera encore soutenu après les décisions de l'Unesco sur la diversité culturelle.

En attendant, l'Administration de Bruxelles continue à violer allègrement ses propres règlements, à croire que les juristes qui la peuplent oublient en ce domaine leur devoir de gardiens du droit. Mais puisque nos amis finlandais ont suggéré l'emploi du latin dans certaines instances de l'Europe, rappelons – ou apprenons – à ces juristes oublieux un vieil adage romain : « *Quis ipsos custodiet custodes ?* » (« Qui gardera les gardiens eux-mêmes ? »).

On ne peut reprocher aux fonctionnaires de l'U.E. de ne pas avoir lu Juvénal mais seulement de ne pas remplir leur fonction, puisque l'on constate malheureusement qu'à Bruxelles non seulement il n'y a pas de gardiens du respect des règlements linguistiques, mais encore il n'y a même pas d'autorité pour rappeler ces fonctionnaires à leur devoir.

Dès lors, que faire ? Puisqu'il n'y a à l'U.E. ni gardiens ni gardiens des gardiens, il faut que les destinataires de ces documents unilingues se fassent eux-mêmes les gardiens de la loi communautaire en refusant de recevoir les documents non rédigés dans leur langue, et en exigeant le cas échéant des réparations financières justifiées par ces « erreurs ». Ce refus provoquerait quelques remous. Mais reportons-nous quelques dizaines d'années en arrière, pour nous demander si de telles crailleries auraient fait fléchir le général de Gaulle.

Le Gouvernement et les fonctionnaires français seront aussi jugés sur ce minimum que l'on peut attendre d'eux.

## NOTRE QUESTIONNAIRE AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉDENTIELLE

(LIRE EN PAGES 2-3)

### Sommaire

NOTRE COMBAT : SES ACTEURS .....	2
Questionnaire aux candidats à l'élection présidentielle.....	2
Appel de l'A.FR.AV. contre l'anglicisation.....	4
Londres : le protocole des dupes !.....	5
Nous n'avons pas les mêmes valeurs .....	7
LA VIE DE LA LANGUE .....	8
Nouvelles de l'OIF .....	8
Enfin une carte de la Francophonie !.....	9
Discours de M <sup>me</sup> Carrère d'Encausse.....	10
LIBRES OPINIONS .....	11
Le sort de nos langues scellé ? .....	11
PARUTIONS.....	12
LE COURRIER DES LECTEURS .....	13
LA VIE DE L'ASSOCIATION .....	15

<i>Avenir de la langue française</i>
Président de l'association : Albert Salon
Directeur de la publication : Jean Jacques Méric
Comité de rédaction : Marie-Claire Bernier, Lionel Cudennec, Guillen Deschamps, Charles de Dianous, Jean Hourcade, Françoise-Laura Lebeau, Denis Nardin, Albert Salon
Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus - 75012 Paris Téléphone : 01 43 40 16 51 — Télécopie : 01 43 40 17 91 www.avenirlanguefrancaise.org
ISSN en cours Imprimé par nos soins - Dépôt légal à parution
Adhésion à l'association : 32 € (abonnement inclus). Abonnement seul : 18 €

## Notre combat : ses acteurs

**Chers adhérents** : l'Institut francophonie et mondialisation (IFRAMOND) de l'université Jean-Moulin à Lyon et le groupe de réflexion Phénix sur la francophonie, tous deux animés par notre administrateur le professeur Michel Guillou, ont composé ce questionnaire, auquel ALF s'est jointe.

L'IFRAMOND s'est chargé de l'envoyer à tous les candidats à l'élection présidentielle et à la plupart des candidats aux élections législatives.

Si vous le trouvez à votre goût, la rédaction vous prie de vous en servir auprès des candidats à la députation et aux journalistes de votre lieu de résidence.

### QUESTIONNAIRE AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

#### Diversité culturelle

- › Faites-vous du dialogue des cultures une priorité de la mondialisation ?
- › Selon vous, les institutions internationales mondiales ou régionales peuvent-elles assurer un dialogue des cultures équilibré et partenaire dans la mondialisation ?
- › Pensez-vous nécessaire de favoriser à cette fin des ensembles géoculturels spécifiques comme la Francophonie ?

#### Multilinguisme

- › Considérez-vous le multilinguisme, c'est-à-dire la connaissance à égalité d'au moins deux langues étrangères, comme indispensable au maintien de la liberté dans la mondialisation ?
- › Décidez-vous de faire en sorte que les jeunes Français à l'issue de leur scolarité maîtrisent deux langues étrangères à égalité ?
- › Pensez-vous qu'il faille inscrire le multilinguisme et l'impératif de la diversité culturelle dans les textes fondamentaux de l'Union européenne ?
- › Ferez-vous du multilinguisme en France un objectif prioritaire de votre action politique ?

#### La Francophonie institutionnelle

- › Vous engagez-vous à mettre sur le même plan la construction européenne et la construction francophone afin que la France marche sur " ses deux jambes " ?
- › Faites-vous, comme cela a été le cas pour la construction européenne, une priorité de l'inscription de la construction francophone dans la Constitution de la République française ?
- › Avez-vous la volonté de présenter au nom de la France dès votre élection un plan volontaire et ambitieux de relance de la construction francophone lors du prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie ?

#### Le français en France

- › Avez-vous la volonté de faire respecter intégralement l'article 2 de la Constitution qui affirme que le français est la langue de la République ?
- › Proposerez-vous un renforcement législatif de la " loi Toubon " pour mettre fin à l'actuel abandon quotidien de la langue française dans les entreprises et l'Administration, et rendre obligatoire le français pour l'affichage et la publicité ?
- › Interdirez-vous à toute entreprise d'imposer à ses salariés recrutés selon le droit français d'utiliser une autre langue que le français ?

### Le français en Europe et dans les organisations internationales

- › Pensez-vous nécessaire que l'Europe se fixe des objectifs quant au multilinguisme de ses ressortissants ?
- › Ferez-vous prendre des sanctions contre les fonctionnaires français qui n'utilisent pas le français dans les organisations internationales où il est langue de travail ?
- › Donneriez-vous des instructions aux fonctionnaires français participant aux travaux des organisations internationales de quitter les réunions si le français, langue de travail de l'institution, n'est pas utilisé ?
- › Admettez-vous que l'Europe pratique le monolinguisme anglais dans ses relations internationales au détriment des autres grandes langues internationales européennes ?
- › Pensez-vous, au regard de son génie historique, que l'Europe, à l'origine des aires géoculturelles aussi bien hispanophone, lusitanophone, germanophone, anglophone ou francophone, doive donner à ces grandes langues un rôle renouvelé dans la mondialisation et ainsi ne pas tomber dans le piège de l'uniformité linguistique au seul profit de l'anglais ?

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

de Jacques MYARD

Député UMP

Président du Cercle Nation et République

### **A/S : protocole de Londres sur les brevets : le protocole des dupes**

Vous trouverez ci-dessous (V. p. 5) un article de Jacques Myard qui dénonce le simplisme des partisans de la ratification du protocole de Londres sur le brevet européen.

Il dénonce la campagne d'intoxication menée par le MEDEF et des multinationales qui ignorent superbement la réalité des mécanismes du protocole.

La faiblesse des dépôts de brevets ne réside pas en effet dans le coût des traductions mais dans l'absence de l'enseignement de la propriété intellectuelle dans nos écoles d'ingénieurs. C'est un problème de **culture industrielle**.

Le protocole de Londres, en revanche, placera les sociétés françaises dans une **position d'infériorité par rapport aux multinationales américaines** qui n'auront pas à faire traduire leurs brevets en langue française alors que les sociétés françaises seront obligées de faire traduire leurs brevets en langue anglaise pour qu'ils soient validés aux États-Unis.

Les partisans du protocole de Londres sont de **véritables gribouilles** !

### **ALF COMPTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES PARMIS SES MEMBRES :**

Le conseil municipal de Fouquières-lez-Lens vote à l'unanimité l'adhésion de sa commune à ALF... et une subvention de 150 € à la clef !

Faites adhérer, vous aussi, vos communes de résidence, avec d'importantes subventions : vous savez que nous avons besoin d'argent. Mais nous avons besoin surtout de ces adhésions de collectivités territoriales à notre combat.

Merci de démarcher !

La rédaction

**Pour l'élection présidentielle :**  
**Extrait d'un vibrant appel aux parlementaires d'une association amie :**  
**« Francophonie-Avenir »**

**Communiqué de l'A.FR.AV**

Madame, Monsieur le Sénateur,  
 Madame, Monsieur le Député,

Devant l'anglicisation qui prend des allures folles désormais,  
 Et en vu de l'élection présidentielle de 2007,

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir vous mobiliser **pour arrêter l'anglicisation** de notre pays et de l'Europe.

**et, PARCE QUE C'EST :**  
**La langue de la République,**  
**La langue de la Francophonie,**  
**une langue contre-pouvoir au tout-anglais,**  
**nous vous demandons d'agir pour une politique volontariste**  
**en faveur de la langue française et de la Francophonie.**

– Langue de la République et non langue d'une communauté ethnique, régionale ou religieuse, elle unit les Français entre eux au-delà de leurs différences. Les Corses, les Bretons, les Provençaux, les Basques, les Alsaciens, les Occitans, jusqu'aux Français d'outre-mer, sont alors tous rassemblés et solidaires à travers elle pour plus de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

– Langue de la Francophonie et non langue d'une seule nation, nous l'avons en partage avec plus de 60 pays de par le monde. Du Québec au Sénégal, du Togo à la Roumanie, du Maroc aux Comores, de l'Acadie au Vietnam, des Marquises au Vanuatu, elle nous permet de vivre l'international en français, de tisser des liens fraternels tout autour de la Terre, de favoriser le dialogue entre pays riches et pays pauvres, d'aider au développement solidaire.

– Langue contre-pouvoir au tout-anglais, elle est, dans le contexte actuel de la mondialisation de l'économie, une arme de lutte contre l'uniformisation du monde par l'anglais. Entre communautarisme et mondialisme, entre tout-ayatollah et tout-Coca-Cola, elle est un juste milieu. Et si la liberté, c'est d'avoir le choix, alors, au nom de la liberté, la langue française doit à son niveau, et avec d'autres langues, contribuer à ce qu'il y ait toujours le choix, dans la communication internationale, de pouvoir s'exprimer autrement qu'en anglais.

S'il vous plaît, osez dire « NON » à tous ces capitulards :

- › À Yves Daudigny, président du conseil général de l'Aisne, pour son « *Aisne, it's open* »,
- › À Georges Frêche, président du conseil régional du Languedoc-Roussillon, pour son « *South of France* »,
- › À Gérard Bailly, président du conseil général du Jura, pour son « *Made in Jura* ».

**Et, s'il vous plaît, osez dire « NON » aussi à l'Europe qui parle américain :**

Eh oui ! au cas où vous ne le sauriez pas encore, maintenant, il va y avoir « *Together - Since 1957* », le logo officiel de la Communauté européenne pour fêter les 50 ans du traité de Rome.

Nous autres, Occitans francophones, savons que l'on peut perdre une langue puisque nos ancêtres ont perdu leurs dialectes au profit du français au siècle dernier. (...)

Dans ces conditions et afin de casser cette dictature en préparation, merci pour vos actions -- et il y a urgence -- pour la langue française, pour la Francophonie, pour le respect du plurilinguisme, pour la lutte contre le tout-anglais et pour vos actions, aussi, contre le bilinguisme langue nationale-anglais, vraie insulte pour les autres grandes langues d'Europe tels l'allemand, l'espagnol et l'italien.

**Régis Ravat**  
 Président de l'A.FR.AV  
 www.francophonie-avenir.com

Paris, le 9 janvier 2007

## Londres : le protocole des dupes !

Le 17 octobre 2000, la France a signé le protocole de Londres à l'article 65 de la Convention sur la délivrance des brevets européens, par lequel elle renonce à exiger la traduction en français des brevets rédigés en anglais ou en allemand.

À ma demande, plus de 60 députés ont saisi le Conseil constitutionnel pour qu'il juge ce protocole contraire à l'article 2 de la Constitution, qui dispose que « le français est la langue de la République ». Le Conseil ne nous a pas suivis. Dans sa décision du 28 septembre 2006, à peine motivée et étonnante à plus d'un titre, il ignore superbement la réalité du brevet, véritable acte de la Puissance publique et non acte de droit privé.

Pour les partisans de l'adoption du protocole, nous aurions mené un combat d'arrière-garde en nous arc-boutant sur la défense du français au détriment de l'intérêt économique des entreprises françaises qui, prétendument, auraient tout à gagner à l'adoption du protocole !

A l'évidence, ils ignorent les véritables enjeux économiques qui s'attachent au protocole de Londres. Sur ce point, à juste titre, le Conseil constitutionnel n'a pas développé d'éléments contraires et ne remet nullement en cause l'argumentation économique et stratégique qui milite contre son adoption.

En effet, la ratification du protocole jouerait à plein contre les intérêts des entreprises françaises et notamment des PME. C'est un protocole de dupes !

### **Le coût des traductions constituerait un obstacle majeur au dépôt des brevets.**

Il s'agit là d'une **contre-vérité** flagrante. La traduction d'un brevet « normal » coûte en moyenne 6 000 € pour 6 pays sur un coût total de délivrance d'environ 18 000 €. De plus, le coût de traduction est valable une fois pour toute, alors que le coût de maintien en vigueur du brevet s'élève à 68 000 € pour 20 ans. Il faut en effet savoir que lorsque l'on dépose un brevet à l'Office Européen des brevets à Munich, on ne

choisit pas les 37 États, mais seulement quelques-uns, judicieusement sélectionnés pour bloquer au nom du monopole du brevet la libre circulation du bien fabriqué grâce au brevet. Le coût de la traduction ne représente que 10 % du coût du brevet pour un marché de 300 millions d'habitants.

### **Les entreprises françaises n'auraient plus à faire traduire leurs brevets en anglais et en allemand. Cet argument est une imposture.**

Membres de l'OEBC, certains États refusent, à raison, de signer le protocole de Londres. Aussi, l'argument d'absence de traduction est tronqué car, si les entreprises françaises ne seraient pas tenues de faire traduire la description de leur brevet déposé à l'OEBC pour l'Angleterre et l'Allemagne, en revanche, elles devraient continuer à le faire pour l'Irlande (en anglais) et l'Autriche (en allemand) qui refusent de signer le protocole de Londres.

Parallèlement, il n'y aurait aucune réciprocité puisque la France aurait accepté d'appliquer en France des brevets rédigés en anglais et en allemand.

De surcroît, en raison de l'application du traité de Washington du 19 juin 1970 sur la coopération en matière de brevet, pour obtenir l'extension de leurs brevets aux États-Unis, les entreprises françaises (et européennes) sont tenues de faire traduire leurs brevets en anglais. Or, par le jeu combiné de l'accord de Londres et du traité de Washington, les entreprises françaises seraient placées en position de concurrence déloyale puisque les entreprises américaines n'auraient plus à faire traduire leurs brevets en français ! Ce même mécanisme jouerait en faveur des entreprises chinoises et japonaises qui déposent en anglais, les entreprises françaises seraient tenues de déposer en chinois et en japonais. (*Sic !*)

Étrange façon de défendre nos entreprises nationales que d'instituer un mécanisme qui les donne perdantes à tous les coups ! C'est une politique de gribouille.

Cet avantage gratuit donné avec

naïveté aux entreprises américaines leur permettra d'amplifier le phénomène de dépôt massif de brevets. Elles excellent dans l'art de se servir des brevets comme d'une arme pour bloquer leurs concurrents puisqu'il revient alors à ces mêmes concurrents, donc à nos entreprises, de prouver que ces brevets ne répondent pas aux critères de brevetabilité. Elles seraient alors dans l'obligation de faire traduire à leurs frais des dizaines de brevets rédigés en anglais pour les comprendre en vue de les attaquer éventuellement en justice.

Le dépôt de brevet n'est donc pas seulement la marque du génie imaginaire, il est aussi et surtout utilisé comme une arme pour contrer les concurrents. Les Anglo-Saxons l'utilisent surtout à cette fin avec des dépôts massifs de brevets pas toujours valides mais qui obligent leurs concurrents à des procès coûteux ou à renoncer à exploiter leur invention !

Dans une économie mondialisée, quelques géants se partagent le gâteau et ne songent pas à concurrencer leurs *alter ego*. Ils concluent de possibles *gentlemen agreements* et n'entament pas de procès pour contrefaçon. En revanche, il en va bien différemment pour les petites et moyennes entreprises qui, la plupart du temps, existent uniquement grâce au développement et à l'exploitation de brevets. Ces PME constituent le socle économique français et le premier réservoir d'emplois. **Les intérêts des entreprises transnationales et des PME divergent donc fondamentalement ! Ne pas le reconnaître est une faute stratégique !**

La France ne déposerait pas suffisamment de brevets d'invention comparativement aux autres grandes nations, le protocole de Londres encouragerait le dépôt de brevets, cet argument est d'une totale naïveté !

Le faible nombre de dépôts de brevets d'invention en France est, avant tout, la conséquence de l'absence d'un **enseignement spécifique** en matière de brevets dispensé dans les écoles d'ingénieurs. La propriété industrielle n'est souvent qu'une sous-option facultative de l'enseignement alors qu'elle devrait être obligatoire.

Nos ingénieurs, nos chercheurs n'ont pas la culture du brevet car on ne la leur enseigne pas ! Cela n'a rien à voir avec la question du coût des traductions.

\* \*

\*

Les arguments en faveur du protocole de Londres fondent comme neige au soleil pour tout esprit objectif et honnête.

On ne voit pas ce que les entreprises françaises y gagneraient, en revanche, on

voit ce qu'elles y perdraient en se plaçant en position de faiblesse concurrentielle vis-à-vis des multinationales américaines entre autres qui nous imposeraient la multiplication de dépôts de brevet à charge pour les entreprises françaises de les traduire pour éviter d'être poursuivies pour contrefaçon.

Enfin, subir une avalanche de brevets en langues étrangères essentiellement rédigés en anglais, c'est explicitement renoncer à l'accession en langue française de l'innovation, c'est se placer dans un rapport de vassalité à l'égard du

Puissant, alors même que la diversité linguistique revient avec force comme l'expression même de l'identité et de la liberté des peuples.

Le protocole de Londres est non seulement contraire à nos intérêts économiques mais il incarne une vision obsolète du monde, celui du tout-« *globish* ».

**Jacques Myard,**  
député des Yvelines

Président du Cercle Nation et République

## Loi du 4 août 1994 : application

En 2006, *Avenir de la langue française*, *Défense de la langue française* et l'*Association francophone d'amitié et de liaison* se sont conjointement constituées partie civile dans huit procédures : cinq à Paris et trois en région parisienne (Clichy-la-Garenne, Rambouillet et Lagny-sur-Marne).

Ces constitutions de partie civile ont toutes été engagées dans des procédures relatives à la protection des consommateurs. Elles l'ont été à la suite, pour chacune, d'un procès-verbal d'infraction, conformément à la loi, dressé par les directions départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de Paris, des Hauts-de-Seine, des Yvelines et de la Seine-et-Marne.

Elles ont visé des produits et services ainsi que des infractions variés. Les produits et services : jouets, petits appareils électroménagers (mixeurs, fers à repasser...), semelles, produits alimentaires, produits de lavage, services de restauration à la table. Les infractions : instructions d'utilisation, précautions d'emploi, mises en garde, mentions de restriction d'âge, désignations de mets sur des cartes de restaurant.

Les langues en cause ont été l'anglais dans toutes les procédures sauf une (l'italien), parfois accompagné d'une ou de plusieurs autres langues : espagnol, portugais, allemand, italien, néerlandais.

Les associations ont obtenu gain de cause dans tous les cas. L'un des jugements a été frappé d'appel par la partie condamnée.

L'année 2006 a été marquée par deux décisions qui, pour la première fois, ont statué sur des désignations de mets sur des cartes de restaurant. D'autres jugements pourraient intervenir dans ce domaine en 2007.

**Jean-Claude Amboise**

Avocat à la Cour  
Docteur en droit

NDLR: Pour un bilan de la loi depuis son entrée en vigueur, vous pouvez écouter ou télécharger l'entretien que maître Jean-Claude Amboise a accordé à Canal Académie (la première radio académique francophone sur internet) à l'adresse « <http://www.canalacademie.com/La-loi-Toubon-sur-la-langue.html> ».

Si vous souhaitez qu'un exemplaire de ce numéro soit adressé à l'un de vos amis, notez ci-dessous son adresse, nous ferons le nécessaire :

Nom/Prénom .....

Adresse .....

.....

Code postal/Ville .....

Courriel .....

Téléphone.....

De la part de .....

Chers amis, voici **l'article-appel** qu'un nouvel adhérent de Vannes soumet à notre réflexion collective. Il y a là plus qu'une idée intéressante !

Merci de bien vouloir répondre à l'appel de M. François Mainguy. Que les volontaires veuillent bien retourner au bureau d'ALF le bulletin ci-dessous, dûment rempli !

## La rédaction

---

### ***Nous n'avons pas les mêmes valeurs***

***On se fait « enculturer »...***

Quand tous les médias tendent à nous faire croire qu'il n'y a pas de vie sérieuse sans la connaissance de l'anglais (France Inter, France 2 et Arte compris), quand le monde scientifique et technique nous l'impose et que les « braves gens » se prennent de plus en plus souvent pour « incultes » (*sic*) vis-à-vis des néorésidents anglophones qui ne daignent pas s'adresser à eux en français...

... On est en outre souvent pris pour « chauvin » et « rétrograde » par la nouvelle génération si l'on ose dire qu'il ne s'agit pas seulement de dignité individuelle douloureusement atteinte mais de valeurs essentielles bradées sur le marché du mondialisme qui ne respecte que le profit.

Il ressort de ce constat quotidien que c'est l'imaginaire et la créativité des autres grandes cultures de la planète qui sont dangereusement inhibés, notamment *la langue française sur laquelle le soleil ne se couche jamais*.

Par égard aussi pour les diverses nations qui maintiennent notre langue à flot sur les cinq continents avec une incomparable énergie, il nous appartient absolument de crier : « Aux armes citoyens ! » Bien sûr il ne s'agit pas d'ouvrir un front belliqueux dans un combat disproportionné avec le monde WASP (White Anglo Saxon Protestants) puisque nous n'avons pas les mêmes valeurs, mais il s'impose désormais de dépasser l'attitude défensive et de nous battre en avançant la qualité de vie que notre mode de vie a développée ainsi que l'humanisme et la philosophie issus du siècle des Lumières qui perdurera si nous ne nous laissons pas avaler par la marchandisation généralisée.

Je propose donc ici de mettre en route **une commission de réflexion et d'action** se réunissant chaque trimestre pour débattre d'observations sur l'évolution du phénomène et proposer des actions vis-à-vis de la jeunesse surtout. Il est donc question de nous adresser régulièrement aux sociétés d'auteurs, aux éditeurs, aux pédagogues, aux journalistes et à tous ceux dont les rôles professionnels s'appuient sur l'usage du français, et de les interpeller sur le respect que notre langue mérite et la promotion qu'elle nécessite pour continuer à vivre décemment. Je propose aussi et surtout d'organiser des contacts entre les jeunes ayant notre langue en héritage, ceux des pays d'Amérique du Nord, du Sud et des Caraïbes ainsi que ceux des îles des océans Indien et Pacifique. C'est par le plaisir de la parler, par la séduction que comprendraient les jeux et les voyages culturels et ludiques que nous proposerions, et par la réalité retrouvée d'une devise trop souvent trahie : **LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ**, que nous rendrons vigueur et dignité à notre langue.

Espérant trouver quelque écho à cet appel à plus que de la résistance, je prie les personnes en mesure d'y répondre de s'adresser à notre aimable et dévouée attachée de direction qui me transmettra afin que je puisse coordonner le mouvement.

Bien à vous et merci.

**François Mainguy**



Prénom et Nom .....

Courriel .....

Téléphone.....Mobile.....

Adresse .....

Code postal / Ville .....

Je suis intéressé pour participer à ce groupe de réflexion, j'indique ici mes domaines de prédilection .....

.....  
 .....  
 .....

## La vie de la langue

### NOUVELLES DE L'OIF

#### RETOUR SUR LE XI<sup>e</sup> SOMMET DE LA FRANCOPHONIE À BUCAREST

- **La Déclaration de Bucarest, adoptée par la Conférence des chefs d'État** et de gouvernement ayant le français en partage (Roumanie, 27 et 28 septembre 2006), est axée sur le thème du Sommet : « Les technologies de l'information dans l'éducation » et les questions de politique internationale qui touchent l'espace francophone. Cinq résolutions ont en outre été adoptées sur le Fonds mondial de solidarité numérique, le déversement des déchets toxiques à Abidjan (Côte-d'Ivoire), les migrations internationales et le développement, le positionnement d'une force de l'ONU en République centrafricaine et le changement climatique. Le texte intégral est disponible sur le site de l'OIF [www.francophonie.org](http://www.francophonie.org).
- **Soixante-huit États et gouvernements font désormais partie de l'OIF** au lendemain du Sommet de Bucarest qui a admis Chypre et le Ghana comme membres associés et le Mozambique, la Serbie et l'Ukraine comme observateurs. En outre, quatre pays jusque-là membres associés de l'OIF ont changé de statut, devenant membres de plein droit : l'Albanie, l'Andorre, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Grèce.
- **Un accord de coopération entre l'OIF et la Banque mondiale** a été signé le 27 septembre à Bucarest pour les

programmes portant sur l'apprentissage et le savoir la veille du XI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie. Cet accord implique notamment le financement de projets de formation à distance d'enseignants ou de directeurs d'établissements scolaires francophones. Lors de la même cérémonie, la Banque mondiale signait également des accords similaires avec l'Agence universitaire de la Francophonie et la Conférence des ministres de l'Éducation ayant le français en partage (Confemen).

- **Une convention sur la Maison de la Francophonie à Paris** a été signée le 28 septembre à Bucarest entre la France et l'OIF en présence du président de la République française, M. Jacques Chirac, par le secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, et le ministre français des Affaires étrangères, M. Philippe Douste-Blazy. Elle prévoit la mise à disposition des locaux situés dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris pour y établir le siège de l'ensemble des institutions de la Francophonie implantées à Paris, à savoir l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Association internationale des maires francophones (AIMF) ainsi que l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF).

#### *Rappel*

Nos associations demandent que l'on fasse du château de François I<sup>er</sup>, à Villers-Cotterêts, un haut lieu européen et mondial de la diversité culturelle, et une annexe de la Maison de la Francophonie qui doit ouvrir ses portes en 2008.

Elles demandent aussi à la maison de l'OIF à Paris de leur offrir des facilités communes de réunion et de secrétariat dans ses locaux.

#### **BRÈVES...**

##### **UN PONT ENTRE (LES RIVES) DROITE ET GAUCHE, pour Senghor**

Le 9 octobre 2006, le nom de Léopold Sédar Senghor a été donné à la passerelle Solférino, qui relie le jardin des Tuileries (1<sup>er</sup> arr.) et le musée d'Orsay (7<sup>e</sup> arr.), le jour même du 100<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance. L'ancien président du Sénégal, Abdou Diouf, Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et son ami Aimé Césaire ont rendu hommage au chef d'État africain, à l'homme de lettres, à l'académicien et figure emblématique de la Francophonie.

Voilà un rôle de passeur assumé par la Francophonie : entre la rive gauche et la rive droite, entre un palais détruit devenu jardin public et une gare devenue musée, entre le Nord et le Sud.

##### **« CULTURES FRANCE ET ACADEMIE »**

Notons, pour renforcer l'action culturelle de la France à l'étranger, la création, au ministère des Affaires étrangères, de l'Agence « Cultures France » par regroupement de l'AFAA et de l'ADPF\*.

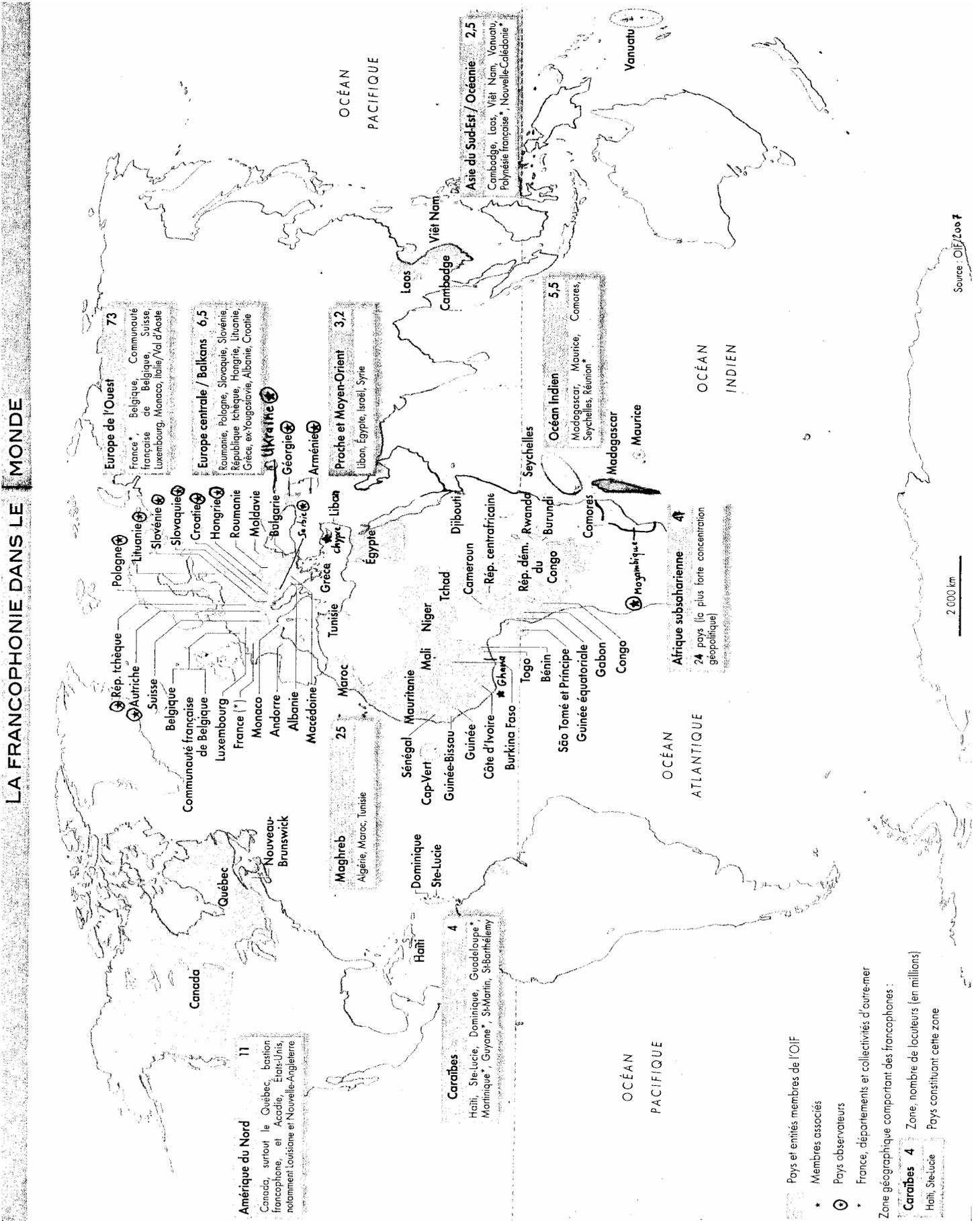
Une deuxième agence, appelée Agence France Campus, est destinée à attirer dans nos universités et grandes écoles plus d'étudiants étrangers de qualité.

Dont acte. Mais écoutons aussi Mme Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française et membre du comité d'honneur de l'AFAL :

« L'actuelle tendance de l'enseignement est de traiter le français comme s'il était né hier et qu'on pouvait le faire évoluer n'importe comment. De fait, le vocabulaire se simplifie et les formes verbales s'appauvrissent... Si nous ne respectons pas davantage notre langue, il ne faut pas nous étonner de la voir de moins en moins enseignée et parlée à l'étranger. Et dès lors que grammaire et vocabulaire ne sont plus respectés, c'est la pensée qui perd peu à peu sa richesse et sa rigueur. »

\* Association française d'action artistique et Association pour la diffusion de la pensée française.

« ENFIN » UNE CARTE DE LA FRANCOPHONIE DANS LE MONDE... par Françoise-Laura Lebeau



## UN DISCOURS DE Mme HÉLÈNE CARRÈRE D'ENCAUSSE

Le 30 novembre 2006, lors de la séance publique annuelle de l'Académie française, madame la Secrétaire perpétuelle prononça un discours sur l'état présent de la langue française dont l'intégralité figure sur le site internet de l'Académie et dont les lecteurs d'*Avenir de la langue française* trouveront ici un simple résumé.

Madame Carrère d'Encausse, après avoir constaté le déclin actuel, dans les instances internationales, de l'usage du français, bien éloigné de sa suprématie d'il y a trois siècles, et s'être étendue, avec un pessimisme peut-être excessif sur la "dégradation" de notre langue, donne à son auditoire des raisons de ne pas tomber dans une déploration qui prend de nos jours figure de lieu commun.

Pourquoi le français – et l'on pourrait en dire autant de l'allemand, de l'italien, de l'espagnol et, à la limite, de toute langue humaine – ne pourrait-il pas être une "langue de la modernité" ? Pourquoi cette qualité serait-elle réservée à l'anglais ? Y a-t-il dans les structures morphosyntaxiques des langues ci-dessus quoi que ce soit qui s'y oppose ? Certes non. Et en défendant le français, elle a bien conscience de défendre le plurilinguisme. C'est une situation favorable de la recherche scientifique et de l'économie, et la volonté politique de dirigeants, non sa qualité linguistique intrinsèque, qui permettent à une langue d'être dominante et – avant de devenir, peut-être, comme certains l'espèrent, universelle – d'imposer aux autres langues la partie la plus innovante de son vocabulaire.

C'est donc d'abord sur le renouvellement du vocabulaire français, tel qu'il apparaît dans la neuvième édition, actuellement en cours, du dictionnaire de l'Académie dont la partie réalisée est déjà consultable par internet, que l'oratrice focalise son attention. Elle insiste sur l'importance numérique des néologismes qu'il absorbe, notamment en matière technique.

La France a refusé d'accepter le rejet du français hors de la sphère de la modernité et lui a donné le moyen de servir de véhicule au progrès scientifique, de créer le français des sciences et des techniques et d'en faire une part intégrante de notre langue du XXI<sup>e</sup> siècle, en instituant les commissions de terminologie attachées aux différents ministères. Chacune recense les mots étrangers utilisés en France dans le domaine qui relève de sa compétence (chimie, informatique, physique nucléaire, mécanique, etc.), en envisage l'emprunt, quand son phonétisme le permet ou suggère un équivalent français et une définition en français. Cet immense travail est ensuite présenté à la Commission générale de terminologie et de néologie, qui, dès l'origine, a été présidée par un membre de l'Académie française, jusqu'à cette année Gabriel de Broglie auquel Marc Fumaroli vient de succéder. En dernier ressort, il revient à l'Académie française de décider du sort de chaque mot élaboré au cours de ce processus. Les mots approuvés (600 en 2006) sont publiés au *Journal officiel* et l'usage en devient obligatoire dans les administrations de l'État.

Pour autant, le *Dictionnaire* n'adopte pas tous les termes que l'Académie a entérinés et abandonne nombre d'entre eux aux spécialistes. Pour que les mots neufs, reflets des progrès en tous domaines, soient inscrits dans le registre du bon usage, il faut qu'ils soient bien construits, qu'ils dépassent l'univers des jargons professionnels pour pénétrer dans la langue courante, et que leur installation soit confirmée par la durée. Mme C. d'E. rend hommage, à ce propos, à son prédécesseur, Maurice Druon, qui a fait en sorte que l'élaboration du *Dictionnaire* en cours soit beaucoup plus rapide que celle des éditions précédentes et qu'il soit beaucoup plus vaste, passant de deux volumes réunissant 35 000 mots dans la huitième édition de 1935 à quatre volumes qui, malgré l'élimination de centaines de mots désuets dont l'usage ne justifie plus le maintien, réunissent

quelque 55 000 mots quand la neuvième sera terminée.

Mme C. d'E. regrette que, malgré certains progrès, le *Dictionnaire* ait absorbé trop peu de mots français de la francophonie hors frontières. Il ne peut certes le faire que de façon symbolique, sous peine de prendre des dimensions ingérables. Il y a des banques de données, pour cela. Mais l'oratrice aurait pu citer quelques-uns de ces usages extra hexagonaux, ainsi, au Sénégal *essencerie* (pour *station-service*) ou *primature* pour *services du premier ministre*, ou montrer comment le Québec s'épargne quelques anglicismes en substituant *traversier* à *ferry-boat* et en conservant un mot de l'ancienne France, *tire-laine*, aux dépens de *pick-pocket*, tous mots utiles et bien formés.

Un détail significatif de cet enrichissement : Dans le *Dictionnaire* de 1935, on ne trouvait que trente-cinq mots commençant par la lettre K, presque tous d'ailleurs d'origine étrangère. Ils sont près de deux cents aujourd'hui, empruntés pour l'essentiel à l'anglais comme *ketchup* ou *knock-out*, à l'allemand tel *kitsch*, mais aussi au russe, *kalachnikov* ou *kolkhoze*, au japonais *kamikaze* ou *kabuki*, à l'arabe, au turc et à bien d'autres langues encore. Et notons que la version électronique de cette neuvième édition incorpore progressivement tous les mots qui n'y figuraient pas, parce qu'ils n'existaient pas encore lorsque les tomes précédents furent publiés, tels *courriel* ou *céderom*, ou bien des mots négligés d'abord, mais qui après quelques années se sont imposés parce que le temps en a confirmé l'usage. Cette mise à jour permanente, grâce à l'électronique, confère au *Dictionnaire de l'Académie* une actualité qu'il n'eut jamais dans le passé et lui permet de rendre compte, en temps presque réel, de l'évolution de notre langue, qui s'adapte "avec une force et une précision étonnantes à un univers bouleversé où jamais il n'y eut autant de réalités nouvelles à nommer".

L'autre point fort du discours de Mme C. d'E. est la Francophonie. Boutros Boutros Ghali, qui en était naguère le Secrétaire général, soulignait que si, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le français était la langue des cours et des salons de l'Europe, il est, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, devenu celle de sociétés entières, des chefs d'État mais aussi du petit marchand de rue de Brazzaville et du cireur de chaussures de Marrakech, qu'en Afrique la langue française n'a cessé de s'épanouir, que cette année, les grands prix littéraires : grand prix du roman de l'Académie française, prix Goncourt, prix Femina, prix Renaudot, ont couronné des écrivains américain, canadien, africain, qui ont tous choisi d'écrire en français alors que ce n'était pas la langue de leurs origines.

Le président du Sénégal, M. Abdou Diouf, a affirmé que l'adhésion à des idées respectables certes, comme les droits de l'homme, la liberté, la solidarité, ne suffit pas à justifier l'entrée dans la famille francophone. Le ciment de cette famille, le critère d'appartenance est, il le répète sans cesse, la langue française. Les peuples qui veulent rejoindre la Francophonie doivent pratiquer cette langue, l'enseigner et l'utiliser dans toutes les enceintes où le recours à une langue étrangère est la règle. Ce principe, qui paraît aller de soi, est en réalité novateur. L'élargissement récent de la Communauté européenne aux États de l'Europe de l'Est et des Balkans a pour conséquence qu'elle rassemble désormais, sur vingt-cinq États membres, treize pays adhérents à la Francophonie, c'est-à-dire que les francophones y détiennent une majorité absolue. On imagine les effets sur les institutions de Bruxelles s'ils s'avisent de suivre le conseil du Grand Sage africain Abdou Diouf ! Puisse-t-il être assez éloquent pour les en convaincre !

Jacqueline PICOCHÉ

## Libres opinions

### *Le sort de nos langues scellé ?*

Tous les lecteurs de ce bulletin sont sensibilisés aux rapports de force existant entre les langues naturelles mais on constate que nos compatriotes qui ont toujours vécu et travaillé en français ne partagent que peu notre intérêt à ce sujet. Bien sûr, on remarque l'anglomanie des médias mais le petit peuple continue dans une large mesure à parler sa langue. Si les modes verbales de la télévision, du cinéma et des grandes compagnies privées ont déteint sur la jeunesse, il est encore hasardeux de parler d'enracinement ! L'anglomanie des écoles d'ingénieurs dans les techniques de pointe, par contre, altère de manière sensible le vocabulaire des diplômés mais, lorsque je parle avec des représentants des secteurs qui ne sont pas sous influence des crétiens anglophones branchés, tels que mon boulanger, mon boucher, mon mécanicien, le tenancier du bistrot d'à côté, je constate toujours que des mots tels que « management » font sourire. Dans ces milieux, la présence d'un tel terme dans une conversation, même s'il est compris, entraîne le sourire et une suspicion immédiate de la part de l'auditeur vis-à-vis de celui qu'il croit vouloir lui « fourguer » quelque chose. C'est souvent la signature de ce que l'on appelle « langue de bois », qui déclenche à la fois sourires moqueurs et suspicion.

Dans son livre *Une politique d'assimilation : le français dans le Midwest américain*, Marc Deneire décrit les conditions mises en place par les anglophones après la vente de la Louisiane aux États-Unis par Napoléon pour assimiler les populations francophones qui s'y trouvaient à l'époque. On constate que ces conditions ne sont nullement réunies dans les pays d'Europe continentale en dépit du fait que les instances européennes, relayées par les autorités nationales, veulent absolument nous imposer langue et pensée uniques.

Il est loisible de penser que, dans 50 ans, le sort de nos diverses langues européennes ne sera nullement scellé. Peut-être doit-on se poser la question à propos de langues telles que le hollandais, le suédois ou le norvégien mais, fort heureusement, on constate que ce sont aussi parmi ceux qui maîtrisent le mieux l'anglais que la prise de conscience de la perte d'identité est la plus forte et que c'est donc aussi ceux-là qui essayent de provoquer une réaction au sein de la population de leur pays...

N'oublions pas que des langues telles que le lithuanien et l'estonien se sont conservées en dépit du fait que l'Union soviétique a tout essayé pour tenter d'assimiler au russe les populations qui les parlaient... Plus la pression linguistique de l'anglais sera forte en Europe et plus la fréquence des réactions de résistance s'élèvera dans les populations ! Que l'on songe par exemple au volet de revendication linguistique qui s'est mis en place sous l'égide de la CFTC en France alors que, autrefois, les employés auraient enduré, par crainte moins de se faire mal voir de la direction que de passer pour de vieilles lunes ne voulant pas parler anglais... Ce signe de révolte est net et le mouvement ne peut que se poursuivre...

Jean-Louis Roy, ancien secrétaire général de l'ACCT, disait, à la fin de son mandat : « Ce que l'on remarque, c'est l'extraordinaire vitalité des langues, à peu près partout. » Il se fondait moins sur ce qu'il avait vu et entendu durant ses années à la direction du journal montréalais *Le Devoir* que sur ce qu'il avait constaté lors de ses multiples pérégrinations à but professionnel lorsqu'il était à la tête de l'ACCT.

Il existe peut-être des dialectes amazoniens en voie de disparition, comme l'affirme Claude Hagège dans son livre *Halte à la mort des langues* mais on entend toujours une nouvelle langue chaque fois qu'on franchit une frontière. Il y a aussi des langues à base non européenne qui semblent à peu près immunisées contre la contamination linguistique des langues occidentales. J'entends ici surtout la contamination pour la langue prétendument universelle et internationale, l'anglais. En dépit de l'adoption massive par la société vietnamienne des symboles d'appartenance à l'empire, par exemple, la contamination linguistique par l'anglais apparaît à peu près inexistante au Vietnam. La plupart des langues asiatiques, en général, et à l'exception notable du japonais, semblent se mêler aussi bien avec l'anglais que l'eau avec l'huile, la séparation se faisant presque instantanément et sans prise de conscience particulière. Cela ne veut pas dire que les langues asiatiques n'empruntent pas mais elles empruntent surtout à des langues voisines, comme le vietnamien a beaucoup emprunté au chinois. Les structures et la phonologie de la langue interdisent quelquefois l'emprunt comme c'est le cas de l'islandais qui n'emprunte strictement rien à l'anglais ni à d'autres langues d'ailleurs...

Comme dans toute ébauche de révolte, ce sont les intellectuels qui sont mécontents. Ce sont nous qui, de par notre parcours professionnel souvent particulier, sommes aux premières loges de la contamination et des tentatives opiniâtres d'hégémonie linguistique effectuées par les Anglo-Saxons. Nous constatons chaque jour davantage que des représentants de notre caste trahissent nos intérêts, jouent aux petits collabos colonisés, se livrent au ridicule sans même en avoir conscience. Nous constatons en corolaire la perte d'originalité et de créativité chez nos collègues qui, de plus, dans une langue qui n'est pas la leur, passent aisément pour des nains intellectuels.

Tout cela est absurde mais, si nous devons intervenir vigoureusement pour corriger la situation, il est exagéré de dire que, dans 50 ans, le sort de nos langues sera scellé. Il est probable que les eurosceptiques auront le dernier mot et que l'ensemble artificiel que l'on nomme Union européenne aujourd'hui sera bientôt recadré avec des ambitions beaucoup plus modestes que d'en faire un super-État. La baisse relative d'influence anglo-saxonne couplée à une crise économique qui va se produire tôt ou tard rognera sérieusement les ambitions démesurées politiques, économiques et culturelles des États-Unis...

La conscience linguistique réveillée aussi par la décolonisation ira sans doute en croissant un peu partout sur la planète et pas seulement en Europe. On peut faire semblant de s'américaniser comme les Vietnamiens tant que la langue n'est pas affectée, pour changer de mode, du jour au lendemain, afin de poursuivre un autre dada et un autre credo propagé dans la société depuis l'intérieur ou l'extérieur.

Cela dit, je crois que l'action que nous menons est capitale. Beaucoup de gens se mettront dans notre sillage et associeront de plus en plus langue et politique. Quand pourrons-nous avoir le plaisir de faire un gros coup de pub par une invitation à une conférence traitant des relations entre langue et politique d'Hugo Chavez, de la Corée du Nord ou des autorités de Téhéran ?

Charles Durand

## COMMUNIQUÉ DE L'ACADÉMIE DE LA CARPETTE ANGLAISE

L'académie de la Carpette anglaise\*, présidée par Philippe de Saint Robert, s'est réunie le 22 novembre 2006. Le jury composé de représentants des associations\*\* et de la société civile et littéraire avait retenu six candidats.

**Le prix de la Carpette anglaise** a été décerné au premier tour de scrutin, à la majorité absolue, **au Conseil constitutionnel** pour ses nombreux manquements à l'article 2 de la Constitution qui dispose que « la langue de République est le français » :

↳ pour avoir déclaré conforme à la Constitution, il y a quelques semaines, le protocole de Londres sur les brevets, permettant ainsi à un texte en langue anglaise ou allemande d'avoir un effet juridique en France.

Le Conseil constitutionnel s'était déjà signalé :

- en 1994, par la censure abusive de la loi Toubon, sous l'influence des milieux publicitaires ;
- en 2002, par la validation de la loi Murcef autorisant la Commission des opérations de bourse (COB) à se contenter de résumés en français dans l'information des actionnaires en cas d'appel public à l'épargne.

**Le prix spécial du jury à titre étranger** a été attribué à monsieur **Ernest-Antoine Seillière**, président de l'U-NICE (Union des industries de la Communauté européenne), pour avoir prononcé un discours en anglais lors du Conseil européen de Bruxelles en mars 2006.

Hervé Bourges, ancien PDG de TF1 et ancien président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, Anne Cublier, Paul-Marie Coûteaux, Claude Duneton, Yves Frémion, Michel Girardin, Alain Gourdon, Dominique Noguez, Albert Salon sont membres de cette académie.

\*La Carpette anglaise, prix d'indignité civique, est attribué à un membre des « élites française » qui s'est particulièrement distingué par son acharnement à promouvoir la domination de l'anglo-américain en France au détriment de la langue française.

\*\*Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française (Asselaf), *Avenir de la langue française* (ALF), *Cercle littéraire des écrivains cheminots* (CLEC), *Défense de la langue française* (DLF) et *Le Droit de comprendre* (DDC).

## Parutions

### LA FRANCOPHONIE

par **Claire TRÉAN**

*Collection Idées Reçues, éditions Le Cavalier Bleu*

*128 pages, 9 euros*

2006, année de la Francophonie, a vu se dérouler le 11<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie à Bucarest, le festival *Francophonies* en France et une importante réforme des institutions francophones. Un premier bilan s'imposait.

La journaliste Claire Tréan prend ainsi pour point de départ les idées reçues, issues de la tradition et de l'air du temps, pour apporter un éclairage sur ce que l'on sait ou croit savoir sur cet idéal humaniste chanté par Léopold Sédar Senghor, dont on a fêté le centenaire de la naissance.

La francophonie est caractérisée par l'usage de la langue française, seule langue avec l'anglais à être parlée sur les cinq continents, par 175 millions de locuteurs. Ensuite, la Francophonie, avec un « F » majuscule, ce sont des actions diplomatiques et de coopération culturelle et technique liant 68 États qui prennent part activement aux grands débats du multilatéralisme, comme l'atteste la reconnaissance récente de la diversité culturelle dans le cadre de la mondialisation.

« La Francophonie est une survivance du colonialisme, de la FrançAfrique, de l'influence de la France dans le monde... » sont quelques-unes de ces idées préconçues auxquelles cet ouvrage particulièrement pédagogique « s'attaque ».

Ce nouveau départ de la Francophonie en 2006 méritait sans aucun doute cet outil pédagogique, préfacé par Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Et cela nécessiterait presque une suite afin de répondre aux autres questions que la Francophonie porte, au-delà des idées reçues, telles que celles de la capacité de la Francophonie, dopée par un volontarisme politique renouvelé, à influencer le traitement des grands enjeux internationaux comme l'éradication de la pauvreté, le développement durable, la prévention des conflits, la reconstruction post-crise ou encore la promotion de la démocratie et des droits de l'homme.

Le chantier, titanesque, est ouvert.

### **Emmanuel DUPUY**

Secrétaire général

Institut prospective et sécurité de l'Europe (IPSE)

Membre fondateur de *Jeunes Francophonie*

[francophonie-presidentielles07](http://francophonie-presidentielles07)

## À lire et à relire !

### **LA FRANCE DANS LA GUERRE DE L'INFORMATION**

#### **- Information, désinformation et géostratégie -**

**Un essai du député Jacques MYARD**

Paris, le lundi 1<sup>er</sup> janvier 2007 –

**Député-maire UMP-gaulliste, Jacques MYARD est membre de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale et diplomate de carrière.** Autant de bonnes raisons qui ont conduit cet élu connu pour sa combativité et ses positions parfois peu orthodoxes au regard de la partitocratie – en 2005, il militait ardemment pour le Non au traité constitutionnel européen, tandis que l'UMP pontifiait pour le oui – à s'intéresser à « la France dans la guerre de l'information ».

**Un essai court (170 pages, L'Harmattan) mais dense, où Jacques Myard nous initie aux méandres de ce combat de l'information-désinformation, tout aussi permanent et planétaire que la guerre économique,** où certains sont passés maîtres ès duperies pour justifier leurs guerres prédatrices, et où d'autres, accablés pour des crimes qu'ils n'ont point commis, subissent la désinformation pilotée par de vrais-faux amis...

## **Le courrier des lecteurs**

### **UN AMIRAL MEMBRE D'ALF ÉCRIT AU MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION**

Contre-amiral (2S) Claude GAUCHERAND  
LE PEYREGA  
31510 ORE

Ore, le 7 décembre 2006

OBJET : Emploi de la langue anglaise dans la CTR de BANGUI (RCA)  
RÉFÉRENCE : Votre lettre RR/NP/NM 3916 du 30 octobre 2006

Monsieur le Directeur de Cabinet,

C'est avec la plus grande attention que j'ai lu votre lettre citée en référence, lettre dont je vous remercie. Dans le dernier paragraphe, vous faites état des indications recueillies auprès de l'ASECNA, établissement que je connais bien ; vous y écrivez – je vous cite – que « la zone de contrôle CTR de Bangui prévoit l'usage local à la fois du français et de l'anglais, alors que la Région de contrôle terminale de Bangui, qui gère les vols internationaux et que votre lettre désigne sous le sigle anglais TMA, ne prévoit que l'anglais ». Ceci appelle de ma part les observations suivantes :

Bangui où le radar est inconnu, le contrôle de la CTR ( 15 milles nautiques de rayon) et celui de la TMA (80 milles nautiques de rayon) sont effectués par un unique contrôleur et obligatoirement en anglais ; tels sont les faits vérifiés par moi-même au cours des deux missions de deux mois effectuées pour *Aviation sans frontières* en avril-mai 2005 et en juillet-août-septembre 2006, plusieurs de ces vols l'ayant été en 2005 au profit de notre coopération avec en passager le conseiller culturel de notre ambassade.

L'information en vol effectuée au-delà des 80 MN par les organismes tels que N'DJAMENA info et BRAZZA info est effectué en français et en anglais sans que cela pose de problème de sécurité. J'ajoute que la litanie de chiffres et de mots que les équipages américains, fort nombreux dans l'espace aérien subsaharien, débitent sans le moindre souci d'être compris me paraît mettre autrement en jeu la sécurité des vols, puisque c'est cet argument qui est régulièrement avancé pour combattre le bilinguisme en aéronautique.

Les armées françaises donnent malheureusement le mauvais exemple, puisque leurs équipages usent systématiquement de la langue anglaise en espace francophone : sur les directives de leur ministre ?

Ajouterai-je enfin que j'ai été pris à partie en vol ainsi que le contrôleur d'Abéché au cours d'une évacuation sanitaire au Tchad en 2004 par le pilote kényan d'un avion du PAM, puis au sol, une fois posé par le même, avec une violence parfaitement démonstrative d'une volonté d'imposer par la force et pour des motifs fallacieux ce que la réglementation internationale refuse ?

Les Britanniques, que je connais bien et sais apprécier, disent avec raison « when there is a will, there is always a way » ; ajouterai-je en parlant de ceux qui ont autorité à faire respecter la langue encore officielle de la France (article 2 de la Constitution) : « do we have still the will ? » Je me permets d'en douter.

En formulant le vœu que ce courrier parvienne à madame le Ministre délégué à la Francophonie, je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur de Cabinet, l'expression de ma considération distinguée.

Un soir, j'étais invité par l'association « Nouveaux droits de l'homme », dont je suis membre depuis 25 ans, à la remise de son prix annuel à Claude Hagège pour son dernier livre : *Combat pour le français* (Odile Jacob, 2006) et, plus largement, pour son œuvre militante infatigable au service de la promotion – et non de la défense, comme il le souligne, et nous aussi, dans l'association *Avenir de la langue française* – de notre idiome national.

Ce fut l'occasion d'entendre un premier discours remarquable de Philippe de Saint Robert, président actuel de ladite association, qui, j'espère, sera publié (c'est un morceau d'anthologie), puis en guise de réponse, un discours-fleuve, improvisé évidemment, époustoufflant de brio et de pugnacité du « récipiendaire », qui, avant de citer en exemple les Québécois et autres provinces résolument francophones (comme il citait, entre autres créations québécoises, le mot « courriel », je lui ai signalé, au passage, que nos mêmes cousins québécois venaient de créer « pourriel », contraction de poubelle et de courriel, pour traduire « anti-spam »), a cité un mot entendu de la bouche de hautes personnalités nord-américaines, lors d'une réception dans une grande université des États-Unis : « Globalisation is us » (on ne pensait pas qu'il pouvait entendre). Mais il a ajouté qu'un grand

homme politique de là-bas, qui vient de mourir à 99 ans (je n'ai pas retenu son nom), avait déclaré (en substance) : « La mondialisation est l'expression de notre volonté impérialiste d'imposer notre modèle culturel et économique, un point, c'est tout. Elle n'est pas autre chose. » Et il est sûr, comme il l'a dit aussi, que l'élite intellectuelle des États-Unis est convaincue de tout ce qu'elle doit culturellement à l'Europe, ce qui lui faisait conclure que nous devrions faire comprendre à cette grande démocratie amie que retrouver une pluralité linguistique et culturelle ne peut être que bénéfique pour elle-même.

Personnellement, il y a longtemps que je considère que le vrai fer de lance ou cheval de Troie d'une domination « durable » est d'ordre culturel, et d'abord par la langue du conquérant.

Les plus clairvoyants de cette petite cérémonie – qui se déroulait, quand même, comme chaque année, dans un salon de la présidence du Sénat – étaient convaincus, avec Hagège et Saint Robert, que le combat non seulement n'est pas perdu, mais qu'il ne fait que commencer.

**Michel Grolleaud**, membre fidèle d'ALF.

### Un Anglais francophile et... sensé nous reproche à juste titre notre anglomanie :

S'agissant de l'**anglomanie galopante** qui sévit actuellement en France, surtout parce que les milieux d'affaires en général pensent en tirer un grand profit, j'aimerais vous faire observer que même des anglophones de naissance résidant en France s'étonnent de plus en plus de cette anglicisation forcée. Des Anglais vivant en Grande-Bretagne peuvent, eux aussi, éprouver de tels sentiments quand ils voyagent... en France.

C'est mon cas. Je suis francophile : j'ai étudié le français à l'université, lu les grands auteurs de la littérature française de **Corneille** à **Sartre**. D'une manière générale, Je m'intéresse beaucoup à la France, à son histoire et aspire à parler la langue de **Molière** chaque fois que cela m'est possible, notamment lorsque je visite la France, l'un de mes grands plaisirs.

Mais les temps ont changé. J'éprouve désormais de grandes difficultés à m'exprimer en français en... France.

Ce plaisir de mes visites a été diminué par un **changement d'attitude** que je me sens obligé de vous signaler, chers amis français. Un nombre croissant d'entre vous, lorsque je leur adresse la parole en français, me répondent en anglais ! Ne leur vient-il pas à l'esprit que, si j'ai fait un effort pour apprendre le français et si je suis venu en France, c'est précisément parce que cela me fait plaisir de parler français ?... Je ne viens pas en France pour retrouver l'Angleterre.

Une certaine élite, notamment économique, n'est pas seulement en cause dans cet acharnement à chasser le français de France et à y introduire l'anglais. Beaucoup de Français lui emboîtent le pas et agissent décidément comme s'ils se voulaient les fossoyeurs de leur propre langue. C'est un sujet de Sa Gracieuse Majesté qui le leur dit : Parlez-moi français !!!

Mr **Donald Lillistone**, proviseur d'un lycée de Middlesbrough (nord-est de l'Angleterre)

## LA PONCTUATION AU SERVICE DE LA PRÉCISION...

**Vous aimez la langue française ? Alors régalez-vous !**

Depuis des siècles, le souci des grands auteurs de la langue française a été la précision et la capacité d'exprimer de fines nuances. Dans un élan d'enthousiasme, un de ces maîtres, [Antoine de Rivarol](#), est allé jusqu'à écrire : « Ce qui n'est pas clair n'est pas français »...

C'est ainsi que malgré ses difficultés, encore bien moindres que celles du chinois, du japonais ou du russe, la langue française permet toujours de rédiger des traités internationaux d'une clarté sans pareille !

Un aimable correspondant, M. P. Garneau, m'a transmis le petit texte suivant qui en est une amusante illustration sur le plan de la ponctuation.

Je me permets de le partager avec vous...

Rendons hommage à ce trésor que nous ont laissé nos ancêtres et que nous devons enrichir

**Jean-Luc Dion**

Trois-Rivières -- QUÉBEC

Un homme riche était au plus mal. Il prit un papier et un stylo pour écrire ses dernières volontés : « Je ~~laisse mes biens à ma sœur non~~ à mon neveu jamais sera payé le compte du tailleur rien aux pauvres. »

Mais le mourant passa l'arme à gauche avant de pouvoir achever la ponctuation de son billet. À qui laissait-il sa fortune ?

Son neveu décide de la ponctuation suivante : « Je laisse mes biens à ma sœur ? Non ! À mon neveu. Jamais sera payé le compte du tailleur. Rien aux pauvres. »

Mais la sœur n'est pas d'accord. Elle ponctuait le mot de la sorte : « Je laisse mes biens à ma sœur. Non à mon neveu. Jamais sera payé le compte du tailleur. Rien aux pauvres. »

Le tailleur demande la copie de l'original et ponctue à sa manière : « Je laisse mes biens à ma sœur ? Non ! À mon neveu ? Jamais ! Sera payé le compte du tailleur. Rien aux pauvres. »

Là-dessus, les gueux de la ville entrent dans la maison et s'emparent du billet. Ils proposent leur version : « Je laisse mes biens à ma sœur ? Non ! À mon neveu ? Jamais ! Sera payé le compte du tailleur ? Rien. Aux pauvres. »

*Ainsi va la vie: elle nous propose une version de l'existence sans point, ni virgule. C'est à nous de la ponctuer... et c'est cette ponctuation qui fera toute la différence.*

Chers collègues,

Au risque de paraître grincheuse, je suis choquée de voir que la nouvelle chaîne de télévision France 24 (<http://www.france24.com>), qui propose un regard français sur l'actualité, baptise l'une de ses rubriques : "Le talk de Paris".

Nous passons notre temps à défendre la langue française, ce serait bien que nous soyons soutenus par des sociétés françaises ayant pignon sur rue dans le domaine.

Ne pourrait-on parler de "bavardage", de "nouvelle", de "rumeur", de "babillage", de "causette", d'"opinion" ou même de "cancan"... ? Si vous pensez comme moi, qu'il y a de l'abus à vouloir angliciser à tout prix les termes de la communication moderne, merci d'envoyer un courriel aux responsables de la chaîne :

AdePOUZILHAC@france24.com <<mailto:AdePOUZILHAC%40france24.com>>

J-YBONSERAGENT@france24.com <<mailto:J-YBONSERAGENT%40france24.com>>

GSAINT-PAUL@france24.com <<mailto:GSAINT-PAUL%40france24.com>>

distribution@france24.com <<mailto:distribution%40france24.com>>

webdesk@france24.com <<mailto:webdesk%40france24.com>>

internetadmin@france24.com <<mailto:internetadmin%40france24.com>>

sleridon@france24.com <<mailto:sleridon%40france24.com>>

À plusieurs, nous arriverons peut-être à les faire changer d'avis !

N'est-ce pas la responsabilité des médias français de défendre aussi notre langue et l'usage qu'il en est fait ?

Merci,  
Claire

## La vie de l'association

► Merci à nos adhérents d'être venus si nombreux à notre assemblée générale !... Nous espérons que vous serez intéressés par la lecture de son compte-rendu de décisions joint.

Merci à tous ceux d'entre vous qui, ne pouvant se rendre en Sorbonne le 20 janvier dernier, n'ont pas oublié de nous faire parvenir leur pouvoir, manifestant ainsi leur intérêt pour les discussions qui se sont tenues à l'assemblée.

► **Nous prions instamment nos membres de se mettre à jour de leur cotisation 2007 dès ce début d'année : nous avons besoin d'avoir nos fichiers bien en ordre !**

**MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION**

► Nous vous informons que le bureau sera fermé du 19 février au 11 mars. Des permanences seront assurées à raison d'une par semaine, annoncée en temps utile sur le répondeur de l'association.

Nous vous rappelons que les heures d'ouverture du bureau d'ALF sont :

**Le lundi de 13 h à 18 h, du mardi au jeudi de 8 h 30 à 13 h 30.**

*Avenir de la langue française*

## Bulletin d'adhésion

M. M<sup>me</sup> M<sup>lle</sup> ..... Prénom .....  
 Adresse ..... Téléphone domicile/bureau .....  
 ..... Courriel .....  
 Date de naissance ..... Profession ou ancienne profession .....

Oui, j'adhère à l'association Avenir de la langue française et je verse ma cotisation de :  15 € (étudiant)  40 € (membre bienfaiteur)  
 32 € (membre actif)  48 € (couple)

Non, je n'adhère pas à l'association mais je souhaite vous envoyer une contribution de : €

Je désire uniquement cotiser et, éventuellement, recruter des membres. Fait le ..... à .....

Je souhaite aussi militer ; je vous indique ci-joint mes domaines préférés. Signature :

*Avenir de la langue française*

34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris

Téléphone : 01 43 40 16 51 - Télécopie : 01 43 40 17 91

avenirlf@wanadoo.fr www.avenirlanguefrancaise.org www.voxlatina.com

*Notre président et notre conseil attirent à nouveau votre attention sur les « relevés de faits » qui permettent de noter avec précision les infractions à la loi. Vous pouvez photocopier le modèle ci-dessous, le donner à vos amis qui vous rapportent, indignés, ce qu'ils ont constaté dans tel magasin, sur telle affiche, dans le mode d'emploi de tel produit...*

*Envoyez-nous-en : ils nourriront l'action d'ALF avec DDC !*

## Relevé de fait, mode d'emploi

Procédure dans le cadre de l'application de la loi du 4 août 1994

Pour faire appliquer la loi du 4 août 1994, dite loi Toubon<sup>1</sup>, à laquelle nous avons tant œuvré pour qu'elle pût voir le jour lorsque nous avons créé l'association, et qui, même si elle est imparfaite, devrait permettre que la langue française soit respectée sur notre sol, ALF a jugé nécessaire de poursuivre en justice quiconque l'enfreint de manière manifeste<sup>2</sup>.

Pour mener à bien son action, les adhérents d'ALF sont incités à relever tout fait qui leur semble en infraction avec la loi dans les lieux publics, sur des notices d'utilisation, lors de conférences, dans leur travail, etc. **Attention ! Seuls les cas relevant strictement de la loi pourront être pris en compte.**

Ces « relevés de faits » doivent être remplis de manière très minutieuse, sans quoi ils ne seraient pas utilisables. Ils doivent :

- ▶ être précisément **datés** ;
- ▶ comporter une **description détaillée** du fait (lieu, circonstances, etc.) ;
- ▶ mentionner le **nom du responsable et son adresse** ;
- ▶ être accompagnés d'une **preuve matérielle** (emballage, ticket de caisse).

Ce relevé sera traité par l'association Le Droit de comprendre, qui constitue notre relais pour les affaires juridiques, et étudié en commission mixte mensuelle. Celle-ci en effet prendra la décision d'envoyer une lettre de remontrances, puis des relances si aucune réponse satisfaisante ne permet de régler l'affaire à l'amiable.

1. Vous pouvez vous référer au *Guide de l'utilisateur*, qui précise et commente la loi. N'hésitez pas à le demander à notre secrétariat en cas de doute.

2. L'association est agréée par le ministère de la Culture et de la Communication pour se porter partie civile dans les affaires contentieuses.



Nom de l'observateur : ..... Prénom : ..... Association (sigle) : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : ..... Téléphone : .....

DATE DE L'OBSERVATION : ..... -----

NATURE DES FAITS (soyez le plus précis possible : lieu ou adresse, nature et nom du support, auteur, etc.) .....

.....

.....

PIÈCES JOINTES (ticket de caisse, emballage...) : .....

DÉMARCHES ÉVENTUELLES DE L'OBSERVATEUR : .....

COMMENTAIRES : .....

.....

Souhaitez-vous une intervention d'ALF et du Droit de comprendre? Oui  Non  (En aucun cas votre nom ne sera mentionné.)

Ce document doit être ensuite envoyé à ALF ou au Droit de comprendre à notre adresse commune :  
34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris



Il ne doit **jamais** être envoyé directement à une Direction départementale de la répression des fraudes (DDCCRF) ou tout autre organisme officiel.